



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze, le vingt sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le vingt janvier deux mille onze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **PRESENTS :**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoints, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Réjane AUDIBERT qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA  
Jacqueline BOSVET qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ  
Magdeleine LÉGER qui donne pouvoir à Sylvette PEZELIER  
Michèle BEC qui donne pouvoir à Brigitte BACCHI  
Nicolas ROMAN qui donne pouvoir à Joël SERAFINI  
Eric BARTEAU qui donne pouvoir à Laurent ORSERO

### **ABSENTS :**

Joël BONARIC, Magali ROBERT

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Virginie VILLARD

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 23 décembre 2010.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **POUR : 27**

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

## 1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, appelé Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Le DOB précise les grands choix de politique financière et d'investissement que propose l'exécutif local en fonction de la situation et des marges de manœuvre de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que le document joint en annexe à la délibération fait état du contexte national, avec une crise économique qui persiste ayant des répercussions sur les finances de l'Etat qui a décidé du gèle des dotations versées aux collectivités locales pour les années à venir. Ainsi, les dotations perçues par la commune, hors augmentation de population, sont gelées jusqu'en 2014.

Egalement, le Département de Vaucluse est asphyxié par le gouvernement et n'est pas en mesure d'augmenter son concours financier.

### Situation financière de la commune

Monsieur le Maire indique que la commune peut se réjouir des bons résultats financiers de cette année, qui sont liés notamment à la bonne gestion financière.

La commune verra cette année ses excédents de fonctionnements augmenter et serait capable de dégager de la capacité d'autofinancement pour investir en empruntant moins, même si d'autres choix de gestion budgétaires sont proposés pour limiter l'augmentation de la fiscalité à la hausse de 2010 pour tout le mandat 2008-2014 et étaler dans le temps l'effort de redressement financier de la section de fonctionnement. La commune doit plutôt utiliser la marge de manœuvre dont elle dispose concernant le recours à l'emprunt, restant peu endettée en comparaison avec le niveau d'endettement moyen des communes de sa strate démographique.

**Concernant le rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement courant, durant le mandat précédent, l'augmentation était de 4,45% entre 2006 et 2007, alors qu'en 2010, l'augmentation de ces dépenses n'a été que de 1,85%, soit une réduction par 2,4 du rythme des dépenses de fonctionnement courant. A titre de comparaison, l'augmentation moyenne des charges à caractère général pour les communes de moins de 10 000 habitants entre 2009 et 2010 était de 2,2%.**

Cette réduction de l'augmentation chronique des dépenses de fonctionnement courant a été réalisée sans toutefois diminuer la qualité de service rendu aux usagers.

Cette politique s'est dans un premier temps traduite par la suppression de dépenses inutiles pour la collectivité ou par la renégociation de contrat pour réduire l'impact des dépenses :

- Suppression d'une radio VHF non utilisée : -5600€/an
- Arrêt d'abonnements à de la documentation inexploitée : -2000€/an
- Renégociation des contrats d'assurances : -8000€/an

- Fournitures d'entretien : -2000€/ an
  - Fournitures administratives : -1000€/an
  - Renégociations des contrats photocopieurs : -3000€/an
  - Réduction des aides versées : -15000€/an
- et par la création de recettes nouvelles :
- Location de la salle polyvalente aux particuliers : +3500€ en 2010

**Cette gestion a permis de maîtriser l'augmentation du volume des dépenses de fonctionnement courant entre 2008 et 2010 avec une augmentation de 3,7% sur la période soit une augmentation annuelle de 1,85%, malgré une inflation de 4% sur la période.**

La municipalité a également mis en œuvre une politique de gestion rigoureuse des dépenses afin de limiter la hausse des postes de dépenses de personnel et des aides versées.

En effet, la collectivité a procédé à une forte maîtrise de ses dépenses de personnel sur l'année 2010 afin respecter son **objectif de limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement courant à un niveau inférieur à celui du mandat précédent**. Sur l'année 2010, le montant des dépenses de personnel a été contenu à un montant total de 2 456 958,77€, soit 9% de moins que le montant prévu au budget primitif 2010. Les charges de personnels ont donc subi une augmentation structurelle de seulement 1,04% entre 2009 et 2010. L'analyse des budgets des communes de moins de 10 000 habitants en 2010 montre sur les dépenses de personnel une augmentation de 3,1% sur cette strate, ainsi la commune bien en-deçà de cette moyenne, ce qui démontre les efforts de gestion réalisés pour contenir cette masse salariale, tout en offrant des services de qualité aux habitants.

Arrivée de Frédéric IBANEZ.

Concernant la section d'investissement, **la municipalité s'est engagée dans le mandat 2008-2014 à conduire une politique de travaux soutenue mais raisonnée car les capacités d'investissement de la commune sont importantes.**

En effet, en 2010, la commune est **toujours peu endettée** et elle dispose d'une grande marge de manœuvre en matière d'endettement pour arriver à se situer dans les moyennes de la strate.

Il est prévu un volume des dépenses d'investissement communaux de 6,2 M€ entre 2009 et 2014, soit 1,03M€ par an, en moyenne (contre 0.8 M€ en moyenne entre 2003 et 2008), pour rattraper le retard pris dans l'entretien du patrimoine communal existant et répondre aux attentes visant à offrir de nouveaux équipements publics à la population.

La municipalité maintient sa politique de financement des dépenses d'équipement essentiellement par l'emprunt et par les subventions d'équipements des partenaires institutionnels.

Cette politique sera maintenue jusqu'à la remise aux normes de l'ensemble de ses bâtiments. Et l'emprunt municipal sera développé tant que la section de fonctionnement ne sera pas totalement redressée.

Pour Bédarrides, la moyenne de la dette s'élève à 431€/habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce qui la situe bien en deçà de la moyenne de sa strate.

Le montant des financements extérieurs obtenus s'élève pour la seule année 2010 à 283 016€.

#### Bilan de l'année 2010

L'année 2010 a permis de maintenir et conforter les nouveaux services rendus au public mis en place depuis l'été 2008 (ouverture de la mairie le samedi matin, SOS tranquillité, SOS

dépannage personnes âgées, aide aux petits déplacements de proximité pour les personnes âgées, espace media), **sans augmenter le volume du personnel.**

Le service technique a maintenu en 2010 le niveau de réalisation des travaux effectués en régie de 2009 en participant pleinement aux projets de travaux neufs de la municipalité, tout en poursuivant l'effort de remise en état des bâtiments communaux (écoles, centre municipal d'animation). **L'implication plus forte du service technique dans la réalisation des travaux permet à la commune de réaliser des économies substantielles et donc de pouvoir faire plus.**

Les principales réalisations de l'année 2010 sont les suivantes :

- ✓ Création de l'Espace jeunes pour les 12-18 ans
- ✓ Extension du système de vidéosurveillance
- ✓ Réalisation d'un parcours de promenade sur les berges de la Sorgue et mise en place d'un service de promenades en barques
- ✓ Création de 21 parcelles de jardins familiaux sur l'allée de la Verne
- ✓ Réaménagement du square Arnaud avec création de 4 places de parking pour les camping-cars
- ✓ Travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments communaux (crèche, écoles, salle polyvalente, équipements sportifs)
- ✓ Remplacement de menuiseries à l'école Jacques Prévert
- ✓ Aération de la salle polyvalente
- ✓ Création d'un bureau et d'une infirmerie au stade de rugby
- ✓ Achèvement de l'éclairage des courts de tennis
- ✓ Déménagement de la bibliothèque en début d'année avec rénovation du local sur la place de la mairie
- ✓ Réaménagement d'un local pour la ludothèque
- ✓ Restauration des cloches de l'église pour permettre de les remettre en action
- ✓ Réalisation d'une étude pour la restauration de la statue de la vierge de l'église Saint Laurent
- ✓ Remise en service du réseau d'eau de source de la Souvine dans le centre ancien
- ✓ Elaboration du PLU avec l'approbation du projet en décembre 2010
- ✓ Lancement des études pour la restructuration des services techniques et la création d'un DOJO
- ✓ Signature du traité de concession de la ZAC et lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique
- ✓ Réaménagement du parvis Sud de l'église avec création d'une calade et mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie
- ✓ Poursuite du fleurissement par l'installation de nouveaux bacs à fleurs
- ✓ Réaménagement de la place de la mairie avec la mise en place de bacs à fleurs

#### Perspectives pour 2011

Pour les orientations budgétaires de 2011, **l'objectif fixé par la municipalité est de continuer à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique de redressement budgétaire de la section.**

L'objectif ambitieux pour l'année 2011 est de **maintenir une augmentation globale des dépenses de fonctionnement courant au plus égale à l'inflation** prévue sur l'année (1,5%). Le volume prévu des dépenses de fonctionnement qui devront être réalisées devra être de l'ordre de 4 082 000€, soit une progression de 1,14% par rapport à 2010.

La municipalité a pour objectif de rétablir une situation financière saine pour la commune en ayant **une progression des charges inférieure à celle des recettes.**

Pour les charges à caractère général, en 2011, l'enveloppe globale devrait s'élever à 1 025 000€, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce poste de dépenses représente une dépense de 197€/ habitant sur la commune, ce qui nous situe en deçà de la moyenne nationale des communes de 5 à 10 000 habitants qui est de 278€/habitant.

L'augmentation prévisionnelle des charges de personnels est estimée à 2% en prenant en compte les divers avancements d'échelon et de grade des agents, ce qui porterait l'enveloppe globale à un montant de 2 506 097€.

Ce poste de dépenses représente une dépense de 482€/ habitant sur la commune, ce qui nous situe en deçà de la moyenne nationale de la strate qui est de 524€/habitant pour les communes de 5 à 10 000 habitants.

L'enveloppe des subventions versées aux associations en 2011 reste équivalente à celle de 2010 (180 000€).

La participation au SDIS augmente en 2011 pour atteindre 158 233€.

La participation au Syndicat du collège reste constante à 72 000€ en raison de la baisse du nombre d'élèves pour la commune.

Enfin la subvention au CCAS doit être revalorisée en raison de la suppression par la loi de finances pour 2011 des exonérations de charges dont il bénéficiait pour son personnel affecté au service d'aide à domicile des personnes âgées. Ainsi, il est nécessaire de porter la subvention au CCAS à 93 000€. Toutefois, la commune ayant versée en novembre 2010 une avance sur cette subvention d'un montant de 30 000€, le montant de la subvention inscrite au budget sera d'un montant de 63 000€.

Les frais financiers s'élèveront à 72 000€ en 2011.

Concernant les ressources de fonctionnement, Les impôts locaux (hors taxe professionnelle) représentent environ 46% des recettes réelles de fonctionnement.

**Conformément aux engagements pris durant sur ce mandat, la municipalité ne fera pas évoluer les taux de fiscalité jusqu'en 2014. Les taux d'imposition seront maintenus en 2011.**

La loi de finances pour l'année 2011 prévoit une évolution des bases de l'ordre de 2%. Cette évolution permet d'évaluer une recette de 2 098 000€ pour les ressources fiscales.

Le produit des impôts et taxes représente ainsi une recette de 404€/ habitant (population totale de 5191 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011), ce qui situe la commune encore très loin derrière la moyenne nationale des communes de sa strate qui est à 676€/habitant.

Les dotations et participations représentent environ 40% des recettes réelles.

La loi de Finances pour 2011 prévoit un gel des dotations versées par l'Etat aux communes jusqu'en 2014, seules les modifications de périmètres permettront d'obtenir des augmentations. Ainsi, les dotations de l'Etat devraient être équivalentes chaque année sur l'ensemble du mandat, sauf augmentation de la population de la commune, ce à quoi travaille la municipalité en réformant ses règles d'urbanisme pour libérer du foncier disponible mais avec un effet qui ne peut être attendu qu'à moyen et long termes.

Le contrat avec la CAF doit faire l'objet d'un renouvellement pour la période 2011-2014. La CAF envisage de maintenir la réduction annuelle de ses financements, mais aussi d'imposer un nouveau mode de facturation sur la crèche qui risque d'entraîner une baisse de la participation de la CAF de l'ordre de 5% par an.

Enfin, les règles financières de la CCPRO, bien que non conformes à la législation en vigueur et malgré les demandes de la municipalité, n'ont pas été modifiées. Le montant de la

participation versée par la CCPRO à la commune sera donc diminué cette année encore pour financer les travaux que la CCPRO doit réaliser au titre de ses compétences et pour lesquelles elle a reçu de la commune le produit de la taxe professionnelle pour les financer.

L'enveloppe de ces participations peut être estimée à environ 1 605 000€ pour 2011.

Les produits des services représentent 6% des recettes réelles de fonctionnement. Ils proviennent essentiellement des tarifs des services jeunesse et cantine scolaire. La fréquentation de ces services est stable. Le taux de progression de cette recette est estimé à 1%, ce qui permet d'évaluer une enveloppe d'un montant d'environ 333 000€ pour 2011.

**Conformément à la politique financière arrêtée par la municipalité à l'été 2008, en 2011 les excédents de fonctionnement seront maintenus en fonctionnement et reportés pour assurer l'équilibre du budget de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat.**

**Cette position a pour objectif de maintenir un équilibre sur la section de fonctionnement sur le mandat et au-delà, mais aussi de limiter la hausse des taux d'impositions qui devra intervenir comme annoncé en 2010 après 2014.**

Concernant les projets d'investissement, le budget prévoit des dépenses d'investissement à hauteur de 1,5 million d'euros, avec un emprunt de 1 000 000€ pour financer les travaux du Dojo et du réaménagement des services techniques ainsi que les travaux de restauration de l'église.

A cela s'ajoute les travaux effectués en régie. Les services techniques municipaux vont poursuivre les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux, notamment au centre municipal d'animation, dans les écoles, la rénovation de l'école de musique, l'aménagement d'espaces engazonnés nouveaux pour la crèche et le CMA, l'aménagement de la presqu'île située à la confluence de la Sorgue et de l'Ouvèze, la création de parkings aux stades de football et de rugby, la poursuite du fleurissement, la restauration de bureaux de la mairie, la restauration du square du 11 novembre (mur et gazon), le réaménagement d'un local derrière la poste, le fleurissement des terre-pleins sur la route de Camsaud, l'embellissement/fleurissement de l'entrée d'agglomération en provenance d'Orange.

Le coût global affecté à ces opérations (fournitures comprises) est d'un montant de 170 000€.

Les autres projets d'investissement seront :

- Equipement de la mairie en matériel de déneigement : 15 000€ TTC
- Réfection des menuiseries de l'école Jacques Prévert : 15 000€ TTC
- Etudes pour le réaménagement des services techniques et d'une salle de judo et de gym douce : 40 000€ TTC
- Renforcement de la structure du réservoir du château d'eau : 20 000€ TTC
- Matériel technique : 10 000€ HT
- Restauration de la statue de la Vierge de l'église et de la façade occidentale (études) : 40 000€ HT
- Mises en conformité de la cuisine centrale : 10 000€ TTC
- Aménagement du dojo : 20 000€ TTC
- Aménagement du bâtiment de la presqu'île : 75 000€ TTC
- Restauration de la porte principale de la mairie : 10 000€ TTC
- Equipements des écoles : 20 000€ TTC

Pour les ressources d'investissement, la section d'investissement est financée par l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, le FCTVA, la taxe locale d'équipement (TLE), les subventions d'équipements (financements extérieurs) et l'emprunt.

La situation de la section de fonctionnement évoquée précédemment ne permet pas à la commune de transférer des excédents de fonctionnement à la section d'investissement. Sa capacité d'autofinancement est inexistante.

Le Fond de Compensation de la TVA est une ressource versée par l'Etat qui vient compenser le paiement par les collectivités locales de la TVA sur les investissements qu'elles réalisent, celle-ci n'ayant pas la possibilité de déduire. Depuis 2009, la commune ayant rempli ses objectifs d'augmentation de dépenses d'investissement dans le cadre du plan national de relance de l'économie, le FCTVA sera versé pour les dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice budgétaire N-1. Les dépenses d'investissement en 2010 ont été d'un montant de 1 486 000€. Le montant de cette ressource devrait être ainsi en progression par rapport à 2010. Le montant estimé de FCTVA est de 185 000 €.

La Taxe locale d'équipement a permis de générer une recette de 43 217 € en 2010. Le montant de cette ressource a connu une augmentation importante sur le dernier exercice, ainsi il peut être fait une estimation de 35 000 € pour 2011.

Il convient de demeurer prudents sur le montant des subventions que la commune pourra obtenir. Au regard des projets lancés par la commune, l'enveloppe prévisionnelle de subventions est estimée à 250 000 €.

Ne pouvant disposer de capacité d'autofinancement, la commune va devoir recourir à l'emprunt pour financer ses investissements sur toute la durée du mandat. Le montant estimé d'emprunt nécessaire pour financer les projets en 2011 est évalué à 1 000 000 € (ce montant sera réduit si la commune obtient un grand nombre de subventions).

Après avoir présenté les orientations et l'analyse financières de la commune, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour s'exprimer et poser des questions.

**Aucune remarque n'est formulée.**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il prenne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2011.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**2. BUDGET PRIMITIF 2011 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à

l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme.

Ces crédits seront repris sur le Budget primitif 2011.

Les montants des opérations réelles prévues au budget primitif 2010 sont les suivants :

CHAPITRES	ARTICLES		TOTAL
- 20 - Immobilisations incorporelles	202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	19 000,00 €
	2031	Frais d'études	121 000,00 €
	2033	Frais d'insertion	7 500,00 €
	205	Concessions et droits similaires	12 000,00 €
			<b>159 500,00 €</b>
- 21 – Immobilisation corporelle	21568	Autre matériel et outillage d'incendie	2 500,00 €
	2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	38 000,00 €
	2182	Matériel de transport	60 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	9 000,00 €
	2184	Mobilier	39 990,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	112 800,00 €
			<b>266 290,00 €</b>
- 23 – Immobilisations en cours	2313	Constructions	215 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	302 500,00 €
	2316	Restauration des collections et œuvres d'art	10 000,00 €
	2318	Autres immobilisations	461 582,78 €



		corporelles	
			<b>989 082,78 €</b>

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2011, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010,

- **DIRE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

CHAPITRES	ARTICLES		TOTAL
- 20 - Immobilisations incorporelles	202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	4 750,00 €
	2031	Frais d'études	30 250,00 €
	2033	Frais d'insertion	1 875,00 €
	205	Concessions et droits similaires	3 000,00 €
			<b>39 875,00 €</b>
- 21 – Immobilisation corporelle	21568	Autre matériel et outillage d'incendie	625,00 €
	2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	9 500,00 €
	2182	Matériel de transport	1 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00 €
	2184	Mobilier	2 250,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	9 997,00 €
			<b>66 572,00 €</b>
- 23 – Immobilisations en cours	2313	Constructions	53 750,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	75 625,00 €
	2316	Restauration des collections et œuvres d'art	2 500,00 €
	2318	Autres immobilisations corporelles	115 395,00 €
			<b>247 270,00 €</b>

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU

### 3. CONVENTION CHÈQUES LOISIRS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

La Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse ont mis en place, depuis plusieurs années, un dispositif permettant aux allocataires de ces caisses de bénéficier, en fonction de leurs revenus, de moyens de paiement appelés « chèques-loisirs ». Sa gestion est déléguée au CCAS. Le quotient familial des familles bénéficiaires a été fixé par la CAF et adopté par la MSA.

Le dispositif a pour objet de permettre aux familles bénéficiaires, de condition sociale modeste, d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la Commune, portés par des structures habilitées par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, ou dont les interventions sont reconnues localement.

Le chèque-loisirs s'adresse aux enfants de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans.

Il se présente, pour la CAF, sous la forme de plaquettes de 9, 13 ou 17 coupons d'une valeur de 8 € chacun et, pour la MSA, sous la forme d'une notification de droit. Dans les deux cas, ils sont utilisables toute l'année pour financer tout ou partie d'activités sportives, culturelles ou sociales ayant reçu une labellisation. Le nombre de coupons loisirs attribués à une famille est en relation avec son quotient familial.

La valeur de chaque coupon est financée à part égale, par la Commune et la CAF pour les allocataires du régime général, et par la Commune et la MSA pour les allocataires du régime agricole.

L'article 5 de la convention précise que la participation annuelle de la Commune pour la période 2011-2014 se montera à 4 050 €, selon le tableau présenté ci-après :

Enveloppe CAF – COMMUNE	7500€
Part COMMUNE	3750€
Part CAF	3750€
Enveloppe MSA – COMMUNE	600€
Part COMMUNE	300€
Part MSA	300€

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le projet de convention jointe en annexe à la délibération (Annexe 2)

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention « chèque-loisirs » avec la CAF et la MSA de Vaucluse, portant sur la période 2011- 2014, jointe en annexe à la délibération.
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2011 de la commune

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **4. PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PARCELLES EN ÉTAT D'ABANDON - AUTORISATION**

Rapporteur : Sylvette PEZELIER

Le bien situé Rue Croix de pierre cadastré en section AV 232 n'est plus entretenu et se trouve en état de délabrement, la condamnation des ouvertures au rez-de-chaussée et l'inoccupation du bâtiment attestent de l'inertie des propriétaires pour reconvertir ce site. Cet immeuble ne comporte plus d'occupant à titre habituel et n'est manifestement plus entretenu.

Les recherches effectuées par les services de la Ville ont permis de déterminer que cet immeuble appartient à la SCI Le Serre ayant son siège social au 6 chemin de Serre à Bédarrides - 84370 Si aucune mesure n'est prise, le bâtiment pourrait, à terme, générer des problèmes d'insécurité et d'insalubrité.

La commune dispose de la possibilité de recourir aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la procédure dite « d'abandon manifeste ».

Cette procédure permet de constater, par procès-verbal provisoire dûment publié, l'état d'abandon manifeste de la parcelle considérée, de déterminer la nature des travaux à mettre en œuvre et de notifier ce procès-verbal aux intéressés.

A l'issue d'un délai de six mois, et en l'absence de réalisation des travaux demandés, le maire constate par un procès-verbal définitif l'état d'abandon manifeste des immeubles.

Une procédure d'expropriation peut alors être engagée au profit de la commune dans les conditions prévues par le Code de l'Expropriation.

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de déclaration de l'état d'abandon manifeste en vertu des articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour la parcelle cadastrée n°232 de la section AV
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus de l'opposition sur le lancement de cette procédure.

Françoise FORMENT considère que cette procédure est justifiée si le bâtiment n'est pas entretenu et qu'il s'agit d'une mesure à prendre, quel que soit le propriétaire.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 5. ESPACE JEUNES - APPROBATION DES TARIFS POUR LES SORTIES DES VACANCES DE FÉVRIER 2011

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'hiver 2011 pour l'Espace Jeunes.

- Camp ski à Serre-Chevalier : 15 jeunes maximum du 27 février au 5 mars 2011 inclus,  
Pour les jeunes ayant leur matériel : 340€ / jeune avec modulation en fonction du quotient familial  
Pour les jeunes ne disposant pas de matériel : 410€ / jeune avec modulation en fonction du quotient familial
- Atelier Tricot : 5 € / jeune (mardi 22 février 2011)
- Journée ski pour débutant au Mont Ventoux (avec cours ESF, location matériel et forfait) : 30 € / jeune (jeudi 24 février 2011)
- Initiation au Hockey sur glace à la patinoire d'Avignon : 10€ / jeune (vendredi 25 février 2011)
- Challenge Futsal à Nyons : 1 € / jeune (vendredi 5 mars 2011)

L'Espace Jeunes propose un projet annuel de plongée sous-marine avec bouteille. Le projet se déroule de février à août 2011 et comprend la réalisation d'une plongée en mer un dimanche par mois : 20€ / jeunes / sortie.

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**6. CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION - APPROBATION DES TARIFS POUR LES SORTIES DES VACANCES DE FÉVRIER 2011**

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'hiver 2011 pour le Centre municipal d'animation.

- Sortie pour la passerelle : 6,50€ / enfant (activité et date déterminée par les participants)
- Sortie seaquarum au Grau du Roi pour les 5/12 ans : 11,50€ (mardi 22 février 2011)
- Séance de cinéma avec Cinéval : 2,50€ (mardi 2 mars 2011)

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE D'ART PLASTIQUE ET APPROBATION DES TARIFS**

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

Pour répondre aux attentes des élèves de l'école municipale d'art plastique et pour intégrer les modifications intervenues dans la mise en place des cours, il est nécessaire de procéder à une modification du règlement intérieur de l'école d'art plastique.

La modification porte notamment sur l'allongement de la durée des cours pour le public adulte en passant de 2h à 3h. Les tarifs des inscriptions pour enfants et des cours pour adultes de 2h ne sont pas modifiés.

Ces modifications réalisées pour mieux répondre aux attentes des bénéficiaires de l'école nécessitent de modifier les tarifs applicables.

Les tarifs des cours seront les suivants :

Tarifs Bédarridais :

- Inscription annuelle enfant : 141€
- Inscription annuelle aux cours de 2h pour adultes : 186€
- Inscription annuelle aux cours de 3h pour adultes : 279€

Tarifs extérieurs :

- Inscription annuelle enfant : 234€
- Inscription annuelle aux cours de 2h pour adultes : 234€
- Inscription annuelle aux cours de 3h pour adultes : 348€

Les cotisations sont payables en trois fois.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** la modification du règlement intérieur de l'école municipale d'art plastique
- **APPROUVER** les tarifs applicables à l'école d'art plastique tels que décrits ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011
- **DIRE** que les recettes correspondantes au seront inscrites au budget primitif de la commune

Françoise FORMENT demande si c'est un choix d'avoir appliqué le même tarif pour les adultes et les enfants extérieurs à la commune.

Monsieur le Maire indique que ces tarifs étaient configurés de cette manière avant et que ce choix avait été opéré dans le mandat précédent.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **8. ADHÉSION AU SERVICE SPPLUS POUR LE PAIEMENT EN LIGNE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la dématérialisation des moyens de paiement pour les services municipaux, la commune doit souscrire un service de gestion sécurisée des paiements par internet.

Le service SPPLUS de la Caisse d'Epargne permet de gérer le service de paiement en ligne à partir du site internet de la mairie.

La fourniture du service SPPLUS comprend les prestations suivantes :

- L'usage d'un logiciel spécifique dénommé SP+ API permettant à la commune de diriger un internaute de son site web vers le serveur SP PLUS de la Caisse d'Epargne, afin d'assurer la sécurisation des transactions effectuées par l'INTERNAUTE ;
- L'accès à un service d'assistance technique ;
- La maintenance du logiciel susvisé et le suivi de son évolution ;
- La sécurisation des informations transmises lors d'une transaction réalisée à distance à partir notamment de réseau de communication public ou privé tel que l'Internet ou le GSM ;
- La mise à disposition d'un service de consultation et de gestion à distance des transactions réalisées dit « ADMINISTRATION SP PLUS » ;

Le SERVICE SP PLUS est fourni aux conditions financières suivantes :

- Frais de mise en service	250 Euros.
- Abonnement mensuel	20 Euros.
- Coût par paiement effectué de 1 à 100 transactions par mois	0 Euros.
- Coût par paiement effectué de 101 à 500 transactions par mois	0,15 Euros.
- Coût par paiement effectué de 501 à X transactions par mois	0,07 Euros

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du service bancaire SPPLUS et les conditions particulières du Service SP PLUS, dont le projet est annexé à la présente délibération et tous actes y afférent

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'Article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'assurer les missions liées à la tenue des élections cantonales pour la commune, chef-lieu de canton qui doit assurer la mise sous pli des propagandes auprès de l'ensemble des électeurs du canton, la commune doit procéder à la création de 10 emplois saisonniers ou occasionnels pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2011 pour une durée de travail de 80h sur l'ensemble de la période qui devront être exécutée sur deux périodes de trois jours avant chaque tour des élections.

Le coût de la masse salariale créée sera entièrement remboursé par l'Etat.

Il est proposé au Conseil de :

- **AUTORISER** la création de dix postes d'Adjoint administratifs 2<sup>ème</sup> Classe saisonniers ou occasionnels, à temps non complet d'une durée d'un mois, pour une durée de travail mensuelle de 80h chacun.
- **DIRE** que les crédits nécessaires pour ces dépenses seront inscrits au budget de la commune.
- **DIRE** que les recettes correspondantes au remboursement des frais d'élection seront inscrites au budget primitif de la commune

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **10. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPRO / CLARIFICATION DES COMPÉTENCES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Communauté de communes des Pays Rhône et Ouvèze a procédé à la modification de ses statuts afin de mieux distinguer les compétences intercommunales de celles exercées par les communes, et de sécuriser les actes administratifs établis sur la base de ces statuts conformément au principe de spécialité.

Toutefois, selon l'interprétation des services de la Direction des Territoires la rédaction des statuts crée une incertitude sur la compétence de la CCPRO pour la compétence liée aux Plan locaux d'urbanisme.

Il est proposé de supprimer des statuts de la CCPRO la mention suivante : « Harmonisation des POS et les PLU ».

Il est proposé au Conseil de,



- **APPROUVER** la modification des statuts tels qu'ils figurent dans le projet de statuts joint à la présente délibération,

- **DIRE** que cette modification statutaire ne sera effective qu'après arrêté préfectoral l'approuvant, sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions requises de majorité qualifiée.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté préfectoral a de toute façon été pris d'ores et déjà pour corriger l'erreur matérielle.

## 11. DÉNOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Jean-Pierre GRANGET

Par courrier en date du 6 janvier 2011, l'association Parlaren Group Provençau de Bedarrido, dans le cadre de l'exposition du Printemps provençal qui se tiendra le 12 mars 2011 sollicite la commune pour la traduction en provençal de la dénomination de la rue des Tisserands.

L'implantation de la dénomination en provençal se fera par l'apposition d'un panneau de rue en dessous des panneaux existants.

Elle demande de traduire le nom de cette rue en : Carriero di Teissié

Il est proposé au Conseil,

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la traduction en provençal de la dénomination de la rue des Tisserands comme indiqué précédemment

Sylvie DAMAS demande pourquoi la commune ne donnerait pas un nom provençal à chaque rue de la commune.

Monsieur le Maire lui demande comment elle financerait cette action ?

Sylvie DAMAS indique qu'elle n'a pas connaissance du coût et qu'il faudrait l'étudier.

Monsieur le Maire répond qu'il trouve étonnant que Sylvie DAMAS propose cela, car elle considère toujours que toutes les actions coûtent trop cher.

Brigitte BACCHI suggère que cette action continue à se faire « à dose homéopathique » comme il plait habituellement à Sylvie DAMAS.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Michèle BEC, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Henri BLONDEL, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris l'initiative d'inviter Alain MILON à venir s'expliquer devant l'assemblée territoriale sur la gestion intercommunale. Ce dernier a accepté de venir au conseil municipal du 24 mars 2011 et il souhaitait venir avec le bureau et les directeurs de la CCPRO. Il lui a été rappelé que les textes ne prévoyaient pas cela et qu'il sera interrogé seul, nul ne doutant que son expérience soit suffisante pour lui permettre de répondre seul des décisions de la CCPRO prise sous sa présidence.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal pourra notamment l'interroger sur la gestion du déneigement par la CCPRO ainsi que sur l'avenir de la CCPRO avec la réforme des collectivités territoriales qui doit être mise en œuvre et sur lequel il a eu des positionnements très variables.

Françoise FORMENT indique qu'elle trouve bien que Monsieur le Maire ait invité le Président de la CCPRO pour pouvoir débattre sur l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.